

L'équipe pluridisciplinaire

- I directeur général
- I chef de service
- I médecin-coordonnateur
- I référent de parcours Haute-Corse
- I référent de parcours Corse du Sud
- I secrétaire

Plateforme de Coordination et d'Orientation
Troubles Neuro-Développementaux

PCO-TND CAMSP de MORIANI Centre Médico-Social Claude Olivesi

Lieu-dit Distindinu

20230 SAN NICOLAO

Tel : 04 95 38 78 55

Mel : pcotnd-pep2b@orange.fr

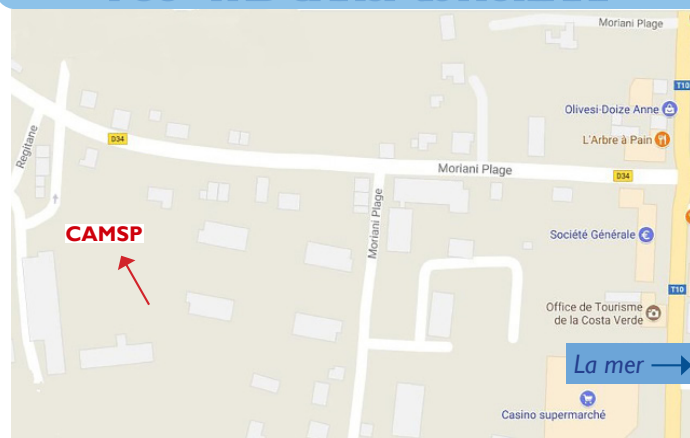
Plateforme de Coordination et d'Orientation
Troubles Neuro-Développementaux



PCO-TND
CAMSP de Moriani



PCO - TND CAMSP de MORIANI



*La PCO est un dispositif régional adossé
au CAMSP de l'AD PEP 2B
accueillant des enfants de moins de 7 ans
présentant des signes d'alerte d'un
trouble du neuro-développement.*



Le public accueilli

La P.C.O. accompagne des enfants de moins de 7 ans présentant des écarts inhabituels du développement évoquant un TND, dans le cadre d'un parcours coordonné d'une durée d'un an à compter du premier rendez-vous.

L'orientation se fait par le biais d'un médecin qui s'appuie sur le livret de repérage des troubles du neuro-développement élaboré par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Les troubles neuro-développementaux

- Trouble du développement intellectuel
- Trouble de la communication
- Trouble du spectre autistique
- Trouble spécifique des apprentissages
- Trouble moteur
- Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyper-activité
- Autre trouble neuro-développemental spécifié ou non spécifié

Les partenaires P.C.O.

Structures

- CAMSP et CMPP 2A & 2B
- CHG 2A et 2B
- CHD Castelluccio
- SESSAD 2A & 2B
- PCPE
- CRA Corsica
- UB-DYS
- CRTLA La Timone
- ERHR

Professionnels libéraux

- Professions non conventionnées CPAM : ergothérapeute, psychomotricien, psychologue financés par la CPAM via la PCO au titre du *forfait précoce*.
- Professions conventionnées CPAM : orthophoniste, kinésithérapeute, orthoptiste, médecin spécialiste.

Les missions

A partir d'une organisation partenariale sous convention, la plateforme contribue à accélérer la pose du diagnostic et à mettre en oeuvre des interventions précoces. Les missions s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (H.A.S.) dans le respect de la situation et du souhait des familles.

La plateforme a également une mission d'information et de formation en direction de tous ses partenaires.

Les frais de soins

La prise en charge des soins est assurée par la CPAM après autorisation de l'ARS. Aucune participation financière n'est demandée aux familles sous réserve d'ouverture de droits (attestation carte vitale obligatoire).

Le parcours : des délais réglementaires

